

## SYNDICAT D'ADMINISTRATION D'HELIOPOLIS

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES –Domaine Naturiste de l'île du Levant  
Statuts déposés en l'étude de Me Picard, notaire à Paris, 31 rue Galilée, le 29 juin 1932  
Extraits publiés dans la VIE HYEROISE du 15 octobre 1934 et déposés à la préfecture du Var le 22 novembre 1934  
C.C.P. 505.82 V Marseille

### Procès-verbal de la 84<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2016

Jean-Yves GACON, Syndic, remercie l'ensemble des propriétaires venus nombreux assister à la 84<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que pour leur présence : Francis ROUX, représentant le Maire, 1<sup>er</sup> adjoint et conseiller général du canton d'Hyères-Est, vice-président de la communauté d'agglomération ; Édith AUDIBERT, adjointe chargée des ports, des plages et des îles et Jean-Louis VIALE, adjoint spécial de la fraction civile de l'île du Levant.

Le Syndic propose Mme Bénédicte ROSIER, pour assurer la présidence de l'Assemblée Générale Ordinaire, proposition approuvée par l'ensemble des propriétaires.

Mme Bénédicte ROSIER propose la composition du bureau d'Assemblée :

Secrétaire : Frédéric CAPOULADE

Émargement : Brigitte CHEVALLIER, Catherine BOULARD, Alexis CAMPILLO et Jean-Michel MORILLON.

Scrutateurs : Nicole BARBE, Marie-Louise FAVRE-BULLE, Willy SCHLEICH, Véronique BLONDEAU, Mireille DELOYE et Christophe CHEVALLIER.

Le bureau est élu à l'unanimité.

La présidente de séance informe l'assemblée des décès survenus depuis la dernière AG : pour les propriétaires, Mmes Yvonne FEBBRAIO, Éliane CHAMBON, Monique SEILER, Marthe GOUZY et MM. Franck LEHMANN et Jacques LEBLANC, et pour les non-propriétaires, Mme Claude TEILHOL ET MM. Martial PERFETTI, William LEHMANN, Jean-Philippe L'HUILLET et Henry GONZALES.

Une minute de silence et de recueillement est observée.

Sont ensuite énumérées les mutations qui ont été enregistrées depuis la dernière AG :

Mme M. Jacques CHOLAT (Villa KIM), SCI Solaris (ancienne épicerie du bas), M. Bernhard BONIBERGER, Mme Marie VIA (SHALIMAR), Mme M. Marc ARCHIPPE (SOLEIL LEVANT), Mme M. François VULCAIN (L'HIPPOCAMPE), M. Max COLES (TAO), Mrs FORTIN/LABORIE (LA SIESTA), Mme M. Pierre ROMANELLO (Adam et Ève), Mme Stéphanie RUFFENACH (terrain) et M. STARCK (THALASSA).

La présidente Mme ROSIER rappelle que seuls les propriétaires à jour de leurs cotisations peuvent participer à cette assemblée générale, qu'il convient de se conformer à l'ordre du jour et de limiter le temps de parole à 3 mn. Lors de la prise de parole, les intervenants sont priés d'annoncer leur nom.

Une question est posée sur le comptage des votes en particulier sur la prise en compte ou non des abstentions. Conformément aux différents textes en vigueur en particulier la récente loi ALUR, c'est la majorité simple qui est appliquée. C'est-à-dire que les bulletins nuls, blancs ou absentions sont soustraits du nombre des votants, ce qui donne un nombre de bulletins exprimés qui sert de base au calcul des pourcentages de OUI ou de NON.

Les propriétaires présents ou ayant donné leur pouvoir pour cette Assemblée Générale 2016

Représentent	:	254 794 m <sup>2</sup>	sur	307 580 m <sup>2</sup>	soit	82,84 %
Ils disposent de	:	637 voix	sur	766 voix	soit	83,16 %

A noter que seules 635 voix ont voté. Les 2 voix absentes sont le fait de propriétaires ayant « oublié » de voter ou sont partis avant la mise en place de l'urne.

Le quorum étant atteint, la présidente de séance déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 du Syndicat à 14h45 et passe la parole à Jean-Yves GACON, Syndic.

## SYNDICAT D'ADMINISTRATION D'HELIOPOLIS

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES –Domaine Naturiste de l'île du Levant  
Statuts déposés en l'étude de Me Picard, notaire à Paris, 31 rue Galilée, le 29 juin 1932  
Extraits publiés dans la VIE HYEROISE du 15 octobre 1934 et déposés à la préfecture du Var le 22 novembre 1934  
C.C.P. 505.82 V Marseille

### VOTE N° 1 : Approbation du Procès-verbal de l'AGO du 26 juillet 2015

Aucune observation écrite ou verbale n'a été formulée au Syndicat.

Résultats du vote					
Le PV de l'AGO du 26 juillet 2015 est :					
approuvé par	560	OUI	62	NON	13 ABST BLANCS OU NULS
Soit	90,0	% des voix			

### VOTE N° 2 : Approbation du rapport d'activité du Syndic et du Conseil Syndical du 01/05/15 au 30/04/16

Le rapport d'activité inclus dans la convocation est ensuite abordé par le Syndic chapitre par chapitre.

Les sujets ayant fait l'objet de remarques ou de débat dans l'assemblée sont les suivants :

#### Médecin :

Malgré les annonces passées aucun médecin ne s'est manifesté.

Francis Roux, récemment retraité, accepterait des vacances bénévoles. Il faudrait passer un contrat avec le Syndicat et une convention avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil de l'Ordre puisqu'il est à la retraite et ce de façon bénévole.

#### Eau :

L'Agence Régionale de la Santé est désormais chargée du contrôle des établissements classés. Pour la consommation des eaux de pluie et de forage, une convention doit être passée entre la municipalité et le syndicat définissant les responsabilités et les prérogatives de chacun (fourniture par la mairie d'un volume défini) et sous réserve de l'installation de système de potabilisation (engagement des usagers). Le projet est à disposition des propriétaires.

Les forages devront être déclarés. Les hors lotissements sont concernés également par cette convention.

Monsieur Rogge intervient pour dire que la distribution est catastrophique, l'eau arrive dans un tuyau trop petit.

Le Syndic confirme que le diamètre en sortie du château d'eau est un des éléments du problème. Il rappelle que le réseau n'est pas idéal ; par ailleurs, l'indiscipline des propriétaires possédant un compteur qui ouvrent les vannes à leur convenance aggrave les problèmes. Il faudrait des électrovannes, c'est très cher. Des cadenas ont été mis et forcés.

**Francis Roux** informe que la seule obligation de la commune, c'est de maintenir en état les forages, le réservoir et les tuyaux de sortie. En situation de crise, la commune s'engagerait à fournir de l'eau par bateau et elle ne laisserait pas tomber l'île.

**Alexis Campillo** s'interroge sur le fait qu'il y a une Délégation de Service Public pour livrer de l'eau potable sur Port Cros et Porquerolles et pourquoi pas au Levant. Ces coûts importants ne sont pas prévus pour le Levant.

La réserve « pompier » de 600 m<sup>3</sup> concerne le SDIS. On sait que les pompiers ne pourront pas utiliser cette réserve.

Les forages municipaux fournissent 70 m<sup>3</sup> par jour mais on ne peut pas distribuer plus que 50 m<sup>3</sup>

**Laurette Alario** propose de réduire le coût de la fourniture d'eau en hiver à 2 € au lieu de 4 €.

**Elisabeth Varet** signale qu'un forage existe sur sa propriété et quand il est en état de marche, il a servi et peut servir aux voisins s'ils sont en difficulté pour fournir de l'eau conformément aux statuts du Syndicat.

## SYNDICAT D'ADMINISTRATION D'HELIOPOLIS

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES –Domaine Naturiste de l'île du Levant  
Statuts déposés en l'étude de Me Picard, notaire à Paris, 31 rue Galilée, le 29 juin 1932  
Extraits publiés dans la VIE HYEROISE du 15 octobre 1934 et déposés à la préfecture du Var le 22 novembre 1934  
C.C.P. 505.82 V Marseille

**Jean-Pierre Blanc** s'interroge sur le manque de coopération de la base DGA pour la gestion de l'eau au Levant. Il lui est répondu que ces discussions ont eu lieu sans succès par le passé avec la Mairie.

### Urbanisme

Le nouveau plan local d'urbanisme PLU doit être voté au conseil municipal fin 2016 après l'enquête publique. Avec le classement projeté du domaine en zone N, tous les terrains nus seront inconstructibles. Les maisons qui n'ont pas d'existence légale ne seraient pas régularisables.

Les extensions possibles ne concerneraient que les maisons de plus de 50 m<sup>2</sup> pour les autres, possibilité d'extension de 30 % de la SHON.

En résumé, le Syndicat ne peut accepter ce projet. La crainte est de voir Héliopolis abandonné par la mairie.

**Elisabeth Varet** : La vocation du Levant est d'avoir des petites maisons. La loi Littoral devrait être respectée. Il ne faut devenir Saint Tropez. Les 50 m<sup>2</sup> sont certainement négociables.

**Brigitte Gilg**, architecte est stupéfaite de ce qui se passe. Pourquoi la commune propose ce classement en N ? Cela pourrait être une zone U avec restrictions. L'enquête publique doit permettre aux propriétaires d'annoncer leur force et leur refus.

La concertation avant le projet n'a pas pu avoir lieu avec la mairie.

**Francis Roux** indique que ce classement est lié à l'eau et à l'assainissement. Mais tout est négociable à ce stade. Il prévient que si le PLU est retoqué, le PLU serait établi par la communauté d'agglomération TPM. Par ailleurs, il faudrait un consensus au niveau des levantins avant d'aller voir le commissaire-enquêteur.

Le Syndicat donnera les dates de l'enquête publique.

**Hélène Pouyade** rappelle que nous sommes dans une zone protégée et qu'il n'y a pas d'eau d'où la zone N

**Laurette Alario** : il faut qu'on soit comme Porquerolles avec les mêmes droits. Zone U comme un village.

**Christophe Chevallier** : le problème est financier : est-ce que l'assemblée des propriétaires votera un jour un réseau d'eau potable qui coûte 1 million d'euros.

Toutes les compétences doivent être réunies pour être force de proposition. Il faut faire valoir sa parole.

**Edith Audibert** : Le choix du classement en zone N a été fait en raison du caractère de nature habitée du lotissement situé en zone Natura 2000 et l'absence de desserte correcte en réseau d'eau et assainissement, raison pour laquelle les permis peuvent être refusés. C'est le zonage le plus cohérent pour la commune. Pour Porquerolles, il n'y a pas de construction et pour Port Cros encore moins.

Il est noté que ces raisons ne sont pas suffisantes pour justifier ce classement.

### Collecte des déchets

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 TPM récupère la compétence déchet. La convention d'Autorisation d'occupation temporaire de la zone de déchet entre la mairie et la DGA traîne depuis des années, il faut qu'en 2017 TPM règle ce dossier.

L'été 2015 a été difficile car les évacuations ont été interrompues et le stockage a été fait dans des conditions limites à même le sol.

**Brigitte Chevallier** fait remarquer que cette année, il y a plus de camions bennes de stockage mais il y a moins de monde et moins de ramassage. Cependant, les cuves de ces camions coulent sur le sol et on est en zone Natura 2000. Il est dommage qu'il n'y ait pas eu l'installation de compacteurs étanches adaptés aux ordures ménagère. Les riverains se plaignent des odeurs et du bruit car il faut faire tourner les camions bennes deux à trois heures par jour.

Traitement des Déchets verts : la situation actuelle de brûlage est dérogatoire et dangereuse. On est à la merci du 1<sup>er</sup> incident. C'est une responsabilité municipale. Un projet soutenu par l'ADEME n'a pas été finalisé car la Mairie n'avait pas donné son accord. (Voir la convocation). Le Syndicat peut être partie prenante.

**Hélène Pouyade** : Il faudrait que le Syndicat offre un tarif intéressant pour le ramassage des déchets verts.

## SYNDICAT D'ADMINISTRATION D'HELIOPOLIS

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES –Domaine Naturiste de l'île du Levant

Statuts déposés en l'étude de Me Picard, notaire à Paris, 31 rue Galilée, le 29 juin 1932

Extraits publiés dans la VIE HYEROISE du 15 octobre 1934 et déposés à la préfecture du Var le 22 novembre 1934

C.C.P. 505.82 V Marseille

### Sécurité

**Jean-Louis Viale** intervient pour informer que la DGA a une convention avec la ville au niveau de la sécurité incendie et la sécurité des civils. Lors d'une réunion avant saison, les responsables de la DGA ont précisé plusieurs demandes : des bornes incendie, de l'éclairage public sur les corniches, de mettre aux normes de circulation tous nos chemins (élagage sérieux des propriétés) et le débroussaillage correct des terrains.

**Florence Tourette** : La solution des déchets est entre nos mains. Nous trions de manière aberrante et nous ne trions pas. Chacun d'entre nous a suffisamment de terrain pour pouvoir composter tout ce qui est organique. Restent les emballages secs.

Des composteurs sont à disposition auprès de la Mairie-annexe.

### Le port de l'Aiguade du Levant :

TPM reprend la gestion du port en 2017 suite à la loi Notre. Hyères et TPM se sont engagées pour les travaux de mise en sécurité du port qui seront prioritaires.

### Zone de loisirs (voir la convocation pour le plan)

Le Syndicat a entamé des négociations pour mettre en place une zone de loisirs à côté de la Chapelle (6 000m<sup>2</sup>) : il y aurait un théâtre de verdure, un terrain sport avec des équipements modestes. La base DGA est d'accord et la mairie est prête à accompagner le Syndicat sur ce projet. Lu budget envisagé est d'environ 150 000 € avec la clôture.

**Jean Miaille** rappelle que ces terrains (5 ha au total) ont été expropriés en 1960. Il était Syndic en 1995, et le projet de rachat a été étudié. L'objection était que la base devait installer une station de trajectographie ce qui n'a pas été fait. Ces terrains ne sont pas entretenus et sont un véritable réservoir à feu. Il faudrait pouvoir les débroussailler en se mettant d'accord avec le ministère de la Défense.

Ces terrains appartiennent à la Défense et la Défense ne veut pas s'en défaire. La seule solution est d'avoir une AOT.

Tous les terrains vendus par la Défense seraient préemptés par le conservatoire du littoral si la DGA envisageait de s'en dessaisir.

**Gilles Goiset** : On aurait besoin d'une salle fermée pour pouvoir faire des animations, des stages, des concerts même hors saison. (La Paillette, Le Couvent, La Source ??)

**Josy Chambon**, se présente en tant que vice-présidente de la commission Environnement, mer et forêt au Conseil Régional. Elle souligne que les levantins doivent trouver un consensus pour pouvoir se faire entendre auprès des diverses administrations.

### Sécurité

Le Syndic remercie les marins pompiers de la base DGA pour leurs multiples interventions.

### Entretien du domaine

Le Syndic remercie Thierry Gard qui est partie à la retraite le 31 mars après 16 ans de travail.

Yan Paris a été recruté après un appel d'offre. Pour des raisons personnelles et de logent, il a préféré nous quitter. La question du logement sur l'île est un problème récurrent.

Mohamed Amer a été embauché en CDD jusqu'au 14 octobre 2016.

### Travaux

Le programme de travaux prévus n'a pas entièrement été réalisé pour des raisons financières. 30 000 € sont mobilisés environ chaque année pour les travaux ; ont été ajoutés les deux dernières années, une partie des réserves de trésorerie.

## **SYNDICAT D'ADMINISTRATION D'HELIOPOLIS**

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES –Domaine Naturiste de l'île du Levant

Statuts déposés en l'étude de Me Picard, notaire à Paris, 31 rue Galilée, le 29 juin 1932

Extraits publiés dans la VIE HYEROISE du 15 octobre 1934 et déposés à la préfecture du Var le 22 novembre 1934

C.C.P. 505.82 V Marseille

Cependant, sur l'exercice 2015-2016, divers travaux concernant l'écoulement des eaux pluviales ont été réalisés. Le système de réfection des corniches de type chaulage semble tenir dans le temps et devra être poursuivi.

### **Nettoyage Réserve et bords de mer**

Le Syndic remercie tous les bénévoles, pour l'entretien de la réserve naturelle et le nettoyage du bord de mer.

### **Bancs**

La souscription est toujours ouverte pour participer financièrement à la fabrication de nouveaux bancs avec une plaque émaillée. La donation minimum est de 50 € couvrant tout juste sa réalisation.

**Jean-Pierre Blanc** trouve que ces bancs sont une bonne idée mais qu'il faudrait faire un effort de design.

### **Immeubles Menacés de Ruine et terrains à l'abandon**

Le nombre d'immeubles menacés de ruines et terrains à l'abandon augmente, ce qui est préoccupant.

L'état de la Paillotte, par exemple, est inquiétant. Les enfants De Monicault se sont engagés à faire un minimum de travaux. Cela fait partie des bâtiments intéressants qui pourraient être rénovés, en partenariat avec la mairie pour en faire une salle de réunion.

Il est rappelé que la Caravelle a fait l'objet d'un arrêté de mise en péril. Il est rappelé qu'il y a une fresque de César au 1<sup>er</sup> étage de cet ancien établissement.

### **Cotisations (voir vote n°4)**

A noter que le budget prévisionnel est basé sur cette augmentation. Il faut être cohérent dans les votes.

Il est remarqué qu'il faudrait faire des appels de fonds ciblés sur des gros travaux précis sur des devis comme dans les copropriétés classiques.

L'inconvénient est de rigidifier les crédits.

Les produits provenant de la distribution de l'eau devraient être gérés à part et ses bénéfices devraient être affectés au réseau d'eau.

La clé de répartition est à revoir et en particulier, une cotisation minimum est indispensable couvrant les frais fixes.

### **Impayés**

A partir d'un certain niveau de dettes, il faudrait faire appel à une société de recouvrement.

### **Procédures en cours**

- Terrains encombrés : la fin de la procédure avec Jean-Louis Droit est prévue le 2 septembre 2016.

- Rénovation non conforme de la Roche aux mouettes : Une plainte a été déposée par le Syndicat le 23 septembre 2015 auprès du procureur de la République (plainte au pénal, car c'est sur la base de non-exécution du cahier des charges). Elle a été jointe celle de la ville d'Hyères.

Bruno Blossier propriétaire de la Roche aux Mouettes intervient : Il a découvert cette plainte suite à la demande refusée de l'ouverture d'une chambre d'hôte. Il déplore le manque de communication du Syndicat à son égard.

### **Divers**

- La compagnie Iles d'Or -Le Corsaire a été cédée au groupe des Bateaux Verts : Les prestations dues aux subventions à la personne du Conseil Départemental seront poursuivies par cette nouvelle compagnie. Un questionnaire sera transmis aux levantins pour leur avis sur les rotations en hiver. Par ailleurs, la préfecture a informé les compagnies qu'il serait nécessaire d'organiser des contrôles à l'embarquement. Suivant l'option choisie, il est possible cela puisse avoir pour conséquence un surcoût sur les billets.

## SYNDICAT D'ADMINISTRATION D'HELIOPOLIS

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES –Domaine Naturiste de l'île du Levant

Statuts déposés en l'étude de Me Picard, notaire à Paris, 31 rue Galilée, le 29 juin 1932

Extraits publiés dans la VIE HYEROISE du 15 octobre 1934 et déposés à la préfecture du Var le 22 novembre 1934

C.C.P. 505.82 V Marseille

- Le véhicule de service du Syndicat doit être prochainement remplacé. Le Syndicat espère pouvoir le remplacer par un engin électrique.

- **Jean-Pierre Blanc** signale en tant que vice-président d'Agir O Levant, il a initié en 2014 puis 2015 avec l'aide du Syndicat, un parcours des villas du XXème siècle avec également le fort des Arbousiers. Le Syndic le remercie de cette action qui apparaît par ailleurs dans le guide TPM des sentiers du littoral qui pour la première fois cette année consacre 4 pages avec une Balade au Levant, Capitale des arbousiers et des naturistes.

### Résultats du vote

**Le rapport d'activité du Syndic et du Conseil Syndical du 01/05/15 au 30/04/16 est :**

<b>approuvé par</b>	<b>525</b>	<b>OUI</b>	<b>77</b>	<b>NON</b>	<b>33 ABST BLANCS OU NULS</b>
Soit	<b>87,2 % des voix</b>				

### VOTE N° 3 : Approbation des comptes de gestion du 01/05/15 au 30/04/16 et quitus au Syndic

Voir les détails de ces comptes dans la convocation.

Il a été nécessaire de puiser dans la trésorerie pour assurer le financement des travaux de corniche et de rénovation de la maison du Syndicat.

Restent 109 079.85 € dans les caisses au 30 avril 2016.

### Résultats du vote

**Les comptes de gestion du 01/05/15 au 30/04/16 et le quitus au Syndic et au conseil Syndical sont :**

<b>approuvés par</b>	<b>593</b>	<b>OUI</b>	<b>59</b>	<b>NON</b>	<b>42 ABST BLANCS OU NULS</b>
Soit	<b>90,1 % des voix</b>				

### VOTE N° 4 : Proposition d'augmentation des cotisations

Le Syndic rappelle que les besoins en fonctionnement et surtout en investissement ne sont pas satisfaits. Statutairement, ce sont les frais de droits d'entrée qui devraient alimenter les investissements.

Il est proposé une augmentation de 10 % pour chaque catégorie, soit 7 000 € au total pour les produits du Syndicat.

### Résultats du vote

**Cette proposition est**

<b>adoptée par</b>	<b>428</b>	<b>OUI</b>	<b>182</b>	<b>NON</b>	<b>25 ABST BLANCS OU NULS</b>
Soit	<b>70,2 % des voix</b>				

### VOTE N° 5 : Adoption du budget prévisionnel pour la période du 01/05/16 au 30/04/17

Ce budget prévisionnel intègre l'augmentation des cotisations de 10%.

### Résultats du vote

**Le budget prévisionnel est**

<b>adopté par</b>	<b>449</b>	<b>OUI</b>	<b>111</b>	<b>NON</b>	<b>75 ABST BLANCS OU NULS</b>
Soit	<b>80,2 % des voix</b>				

**VOTE N° 6 : Élection d'un Syndic 2016-2019**

Chaque candidat a disposé de 3 mn pour se présenter et présenter son programme.

<b>Résultats du vote</b>		
Nathalie GERGAUD	131 voix	soit 20,63% des voix
Philippe FOURNEAU	215 voix	soit 33,86% des voix
CHANTAL AUMASSON est		
Élue avec	<b>268 voix</b>	<b>soit 42,20% des voix</b>

**VOTE N° 7 : Élections de 10 conseillers Syndicaux pour la période 2016-2019**

Les 21 candidats se présentent très brièvement durant 1 mn devant l'assemblée.

**Sont élus les candidats suivants :**

<i>VOIX</i>	<i>En %</i>	<i>Candidats</i>
<b>426</b>	<b>67.1%</b>	<b>Jean-Michel MORILLON</b>
<b>391</b>	<b>61.6 %</b>	<b>Jean-Louis VIALE</b>
<b>348</b>	<b>54.8%</b>	<b>Alain POURCHOT</b>
<b>330</b>	<b>52.0%</b>	<b>Brigitte CHEVALLIER</b>
<b>316</b>	<b>49.8%</b>	<b>Hélène POUYADE</b>
<b>302</b>	<b>47.6%</b>	<b>Monique GLAY RICHERT</b>
<b>296</b>	<b>46.6%</b>	<b>Alexis CAMPILLO</b>
<b>295</b>	<b>46.5%</b>	<b>Brigitte GELMAN</b>
<b>283</b>	<b>44.6%</b>	<b>Jean-Pierre BLANC</b>
<b>262</b>	<b>41.3%</b>	<b>Catherine BOULARD</b>

Ne sont pas élus les candidats suivants :

<i>VOIX</i>	<i>En %</i>	<i>Candidats</i>
233	36.7%	Brigitte GILG
223	35.1%	Olivier BRENAC
221	34.8%	Christian ETIENNE
164	25.8%	Gilles BOUKAERT
148	23.3%	Thierry ASTOLFI
129	20.3%	Max CASTELLA
123	19.4%	Bruno BLOSSIER
123	19.4%	Frédéric LAFFITE
122	19.2%	Jean-Louis DROIT
74	11.7%	Bertrand LAUMONIER
72	11.3%	Doris MERTINY

**VOTE N° 8 : Élections de deux vérificateurs aux comptes pour la période 2016-2019**

<b>Résultats du vote</b>		
Sont élus :		
<b>Madame Françoise VINCENT avec</b>	<b>478 voix soit</b>	<b>75.28 % des voix</b>
<b>Madame Paule GHYSSAERT avec</b>	<b>454 voix soit</b>	<b>71.50 % des voix</b>

**VOTE N° 9 : Êtes-vous pour la proposition de Jacques OLLIVE ? (Vote en AG pour tout nouveau véhicule)**

<b>Résultats du vote</b>				
<b>La proposition de Jacques OLLIVE est :</b>				
<b>adoptée par</b>	<b>500 OUI</b>	<b>100 NON</b>	<b>35 ABST BLANCS OU NULS</b>	
<b>Soit</b>	<b>83.3 % des voix</b>			

**VOTE N° 10 : Êtes-vous pour la proposition de Doris MERTINY de réduire la période des travaux à 6 mois ?**

<b>Résultats du vote</b>				
<b>La proposition de Doris MERTINY est :</b>				
<b>rejetée par</b>	<b>104 OUI</b>	<b>436 NON</b>	<b>95 ABST BLANCS OU NULS</b>	
<b>Soit</b>	<b>80.7 % des voix</b>			

**VOTE N° 11 : Êtes- pour la proposition de Doris MERTINY pour l'emploi d'outils moins bruyants ?**

<b>Résultats du vote</b>				
<b>La proposition de Doris MERTINY est :</b>				
<b>rejetée par</b>	<b>152 OUI</b>	<b>352 NON</b>	<b>131 ABST BLANCS OU NULS</b>	
<b>Soit</b>	<b>69.8 % des voix</b>			

**VOTE N° 12 : Êtes-vous pour la proposition de Laurette ALARIO sur l'esprit naturiste ?**

<b>Résultats du vote</b>				
<b>La proposition de Laurette ALARIO est :</b>				
<b>adoptée par</b>	<b>432 OUI</b>	<b>65 NON</b>	<b>138 ABST BLANCS OU NULS</b>	
<b>Soit</b>	<b>86.9 % des voix</b>			



**SYNDICAT D'ADMINISTRATION D'HELIOPOLIS**

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES –Domaine Naturiste de l'île du Levant  
Statuts déposés en l'étude de Me Picard, notaire à Paris, 31 rue Galilée, le 29 juin 1932  
Extraits publiés dans la VIE HYEROISE du 15 octobre 1934 et déposés à la préfecture du Var le 22 novembre 1934  
C.C.P. 505.82 V Marseille

**VOTE N° 13 : Êtes-vous pour le projet de Laurette ALARIO de l'aménagement de la montée de l'Ayguade ?**

Résultats du vote					
<b>La proposition de Laurette ALARIO est :</b>					
<b>adoptée par</b>	<b>374</b>	<b>OUI</b>	<b>103</b>	<b>NON</b>	<b>158 ABST BLANCS OU NULS</b>
Soit	<b>78.4 %</b>	<b>des voix</b>			

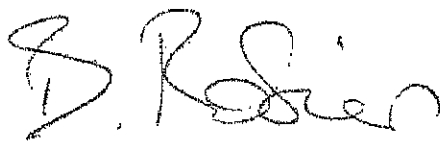
**VOTE N° 14 : Êtes-vous pour que le Syndicat s'oppose au classement en zone N ?**

Résultats du vote					
<b>Le vote pour l'opposition du classement en zone N est :</b>					
<b>adopté par</b>	<b>379</b>	<b>OUI</b>	<b>164</b>	<b>NON</b>	<b>92 ABST BLANCS OU NULS</b>
Soit	<b>69.8 %</b>	<b>des voix</b>			

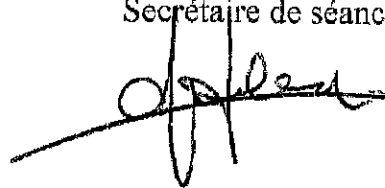
M. Louis intervient pour féliciter l'investissement de Jean-Yves Gacon, comme Syndic pendant trois ans au service du Syndicat.

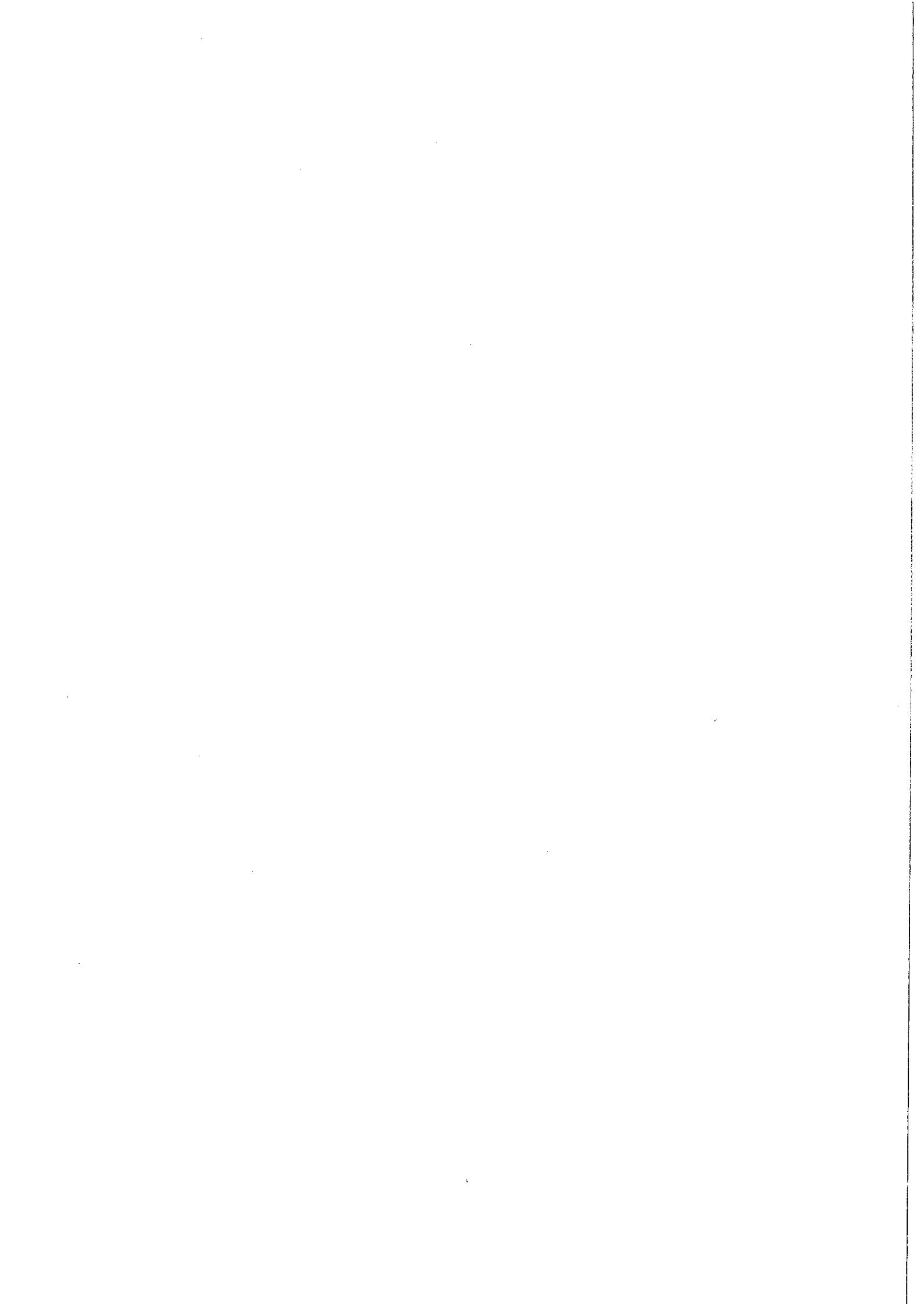
L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare l'Assemblée Générale close à 19h et invite les propriétaires pour le pot prévu dans la cour de la maison du Syndicat.

Bénédicte Rosier,  
Présidente de séance



Frédéric Capoulade,  
Secrétaire de séance







Noms	Prénoms	PROF.	LOT	M2	VOY	VOY	TOTAL VOY	Signature	
Busserolle	Phon	13	1 008	3			3	<i>[Signature]</i>	
Capoulade	Phon	250	1 055	3			3	<i>[Signature]</i>	
Capron	Phon	248	315	2			2	<i>[Signature]</i>	
Castella	Phon et Agenc	187	940	2			2	<i>[Signature]</i>	
Cercet	Scout	105	477	1			1	<i>[Signature]</i>	
Chambon	Député	135	1 000	2			2	<i>[Signature]</i>	
Charraux	Récol	120	903	2			2	<i>[Signature]</i>	
Chataud	Agenc	259	2 380	5			5	<i>[Signature]</i>	
Chaval-Fargue	Député	26	1 000	2			2	<i>[Signature]</i>	
Chichportou	Chap	173	303	2			2	<i>[Signature]</i>	
Cherlais-Gaillet	Chap	204	555	2			2	<i>[Signature]</i>	
Chevaller	Député	40	1810	4			4	<i>[Signature]</i>	
Chevrou	Médec	169	620	2			2	<i>[Signature]</i>	
Chiffart	États	241	536	2			2	<i>[Signature]</i>	
Ciboule (Blondemur progressiste)	Récol	125	979	2			2	<i>[Signature]</i>	
Cochard	Agenc	302	1007	3			3	<i>[Signature]</i>	
Coché	Levée	182/240	2600	4			4	<i>[Signature]</i>	
TOTAL page 3							17 370	43	
TOTAL présents ou représentés							10 477	39	15

Noms	Prénoms	PROF.	LOT	M2	VOY	VOY	TOTAL VOY	Signature	
Coles	Levée	148	930	2			2	<i>[Signature]</i>	
Colombéro-Sauve	Chap	211	872	2			2	<i>[Signature]</i>	
Colombéro-Sauve	Chap	212	550	2			2	<i>[Signature]</i>	
Colombéro-Sauve	Chap	213	1 007	3			3	<i>[Signature]</i>	
Colombéro-Sauve	Chap	209	457	2			2	<i>[Signature]</i>	
Corsonni	Phon	1075		3			3	<i>[Signature]</i>	
Cornillac	Chap	36	1022	3			3	<i>[Signature]</i>	
Blondeau-Cornu	Phon	201	866	2			2	<i>[Signature]</i>	
Corre de Morillon	Phon et Agenc	280	2 053	5			5	<i>[Signature]</i>	
Corre de Morillon	Phon et Agenc	231	980	2			2	<i>[Signature]</i>	
Da Silva-Desbuissons	Agenc	157	1235	3			3	<i>[Signature]</i>	
Dagot	Chap	282	1 000	2			2	<i>[Signature]</i>	
Daleuize	Phon	65	740	2			2	<i>[Signature]</i>	
Dargère	Chap	273	559	2			2	<i>[Signature]</i>	
Deal	Phon	111	1 010	3			3	<i>[Signature]</i>	
Deal	Phon	103	982	2			2	<i>[Signature]</i>	
Deal	Phon	101	748	2			2	<i>[Signature]</i>	
Destatte	Agenc	64	381	2			2	<i>[Signature]</i>	
Devos-Gilme	Agenc	196	1 923	3			3	<i>[Signature]</i>	
Droit	Agenc	141	800	2			2	<i>[Signature]</i>	
Droit	Agenc	219	576	2			2	<i>[Signature]</i>	
Droit	Agenc	229	328	1			1	<i>[Signature]</i>	
Droit	Agenc	232	487	1			1	<i>[Signature]</i>	
Dubessy de Micheli	Phon et Agenc	145	1003	3			3	<i>[Signature]</i>	
Dubos & Lambert	Phon et Agenc		1 035	3			3	<i>[Signature]</i>	
TOTAL page 4							22 640	59	
TOTAL présents ou représentés							20 688	54	14



NOM	PROFESSION	AGE	1977	1978	1979	TOTAL VOIX	REMARQUES
MUSSEUR KARLEN	FRANCAIS	1907	104	1907	4	4	D. H.
SOCIETE KARLEN	J. JARDINIER	730	109	730	2	2	D. H.
SOCIETE KARLEN	MUSSEUR	1038	124	1038	3	3	D. H.
SOCIETE KARLEN	MUSSEUR	400	265	400	1	1	D. H.
SOCIETE KARLEN	MUSSEUR	1980	119	1980	4	4	D. H.
MUSSEUR KLENIC	FRANCAIS	895	75	895	2	2	D. H.
MUSSEUR KLUMPF	FRANCAIS	883	275	883	2	2	D. H.
MUSSEUR KLUMPF-GUILLOTEAU	FRANCAIS	565	39	565	2	2	D. H.
MUSSEUR KONIG	FRANCAIS	1120	90	1120	3	3	D. H.
MUSSEUR KONIG	FRANCAIS	468	49	468	1	1	D. H.
MUSSEUR LABRIE	FRANCAIS	673	137	673	2	2	D. H.
COOPERATIVE LES RANGIERS D'UN ANCIEN FRANCAIS	FRANCAIS	1794	65	1794	4	4	D. H.
MUSSEUR LAHIRE	FRANCAIS	400	60	400	1	1	D. H.
MUSSEUR LANGERON	FRANCAIS	1645	196	1645	4	4	D. H.
MUSSEUR LANZ	FRANCAIS	920	233	920	2	2	D. H.
MUSSEUR LARUGNE et DIEULIFFI	FRANCAIS	478	237	478	1	1	D. H.
MUSSEUR LARUGNE et DIEULIFFI	FRANCAIS	1317	263	1317	4	4	D. H.
COOPERATIVE LES ALIBOULES	FRANCAIS	430	58	430	1	1	D. H.
MUSSEUR LE BRIS	FRANCAIS	1026	125	1026	3	3	D. H.
SOCIETE LE JOLIFF-FOUCRAY	FRANCAIS	882	127	882	2	2	D. H.
SOCIETE LE JOLIFF-FOUCRAY	FRANCAIS	365	190	365	2	2	D. H.
COOPERATIVE NEY-LANS	FRANCAIS	1980	131	1980	4	4	D. H.
COOPERATIVE NEY-LANS	FRANCAIS	453	167	453	1	1	D. H.
MUSSEUR LEBLANC	FRANCAIS	842	161	842	2	2	D. H.
MUSSEUR LEBLANC-EMERY	FRANCAIS	1081	152	1081	3	3	D. H.
MUSSEUR LEDERGERBER	FRANCAIS	1058	152	1058	3	3	D. H.
TOTAL page 8			24 942	63	63	63	
TOTAL presents ou représentés			2004	52	52	52	JG

NOM	PROFESSION	AGE	1977	1978	1979	TOTAL VOIX	REMARQUES
MUSSEUR GUILHOT	FRANCAIS	1117	2	1117	3	3	D. H.
MUSSEUR HAESLER	FRANCAIS	1087	10	1087	3	3	D. H.
MUSSEUR HAESLER	FRANCAIS	1075	25	1075	3	3	D. H.
MUSSEUR HAINIGUE	FRANCAIS	2530	270	2530	6	6	D. H.
MUSSEUR HAPPEL VORPELO	FRANCAIS	2380	268	2380	5	5	D. H.
MUSSEUR HENRY	FRANCAIS	659	240	659	2	2	D. H.
MUSSEUR HEYRAUD	FRANCAIS	515	32	515	2	2	D. H.
MUSSEUR HUBRIS	FRANCAIS	2570	292	2570	6	6	D. H.
MUSSEUR HUSLOT et BREMAC	FRANCAIS	1362	94	1362	3	3	D. H.
MUSSEUR HUITRIC	FRANCAIS	933	145	933	2	2	D. H.
MUSSEUR JACQUIER	FRANCAIS	1135	151	1135	3	3	D. H.
MUSSEUR JARCEL	FRANCAIS	940	81	940	2	2	D. H.
MUSSEUR JARRY	FRANCAIS	735	136	735	2	2	D. H.
MUSSEUR JOULENS - succ. BRADIE	FRANCAIS	935	186	935	2	2	D. H.
TOTAL page 7			17 874	44	44	44	
TOTAL presents ou représentés			13310	33	33	33	S

Commune	Prénoms	NOM	TOT	NOU	Total	Prénoms
LEVEURE	97	1155	3	3		
LEHMANN SUCCESSION	155	1085	3			
LEHMANN SUCCESSION	135	1078	3	6		
LENOUX	21	1405	3			
LENOUX	46	1122	3			
LENOUX	26	2317	3	11		
LESCA	55	988	2			
LESCA	54	667	2	4		
LONGLET	129	355	2	2		
LOUIS	16	1002	4	4		
LUTZ SUCCESSION	176	942	2	2		
MADJARIANI	163	1340	3	3		
MAIRIE D HYERES	217	340	1	2		
MAIRIE D HYERES	246	407	1	2		
MAISSARD	1	663	2	2		
MAINTIN	172	702	2	2		
MARTIN-GONDZE	249	1643	4	4		
MASSON	16	970	2	2		
RENNEVEAU, SUCCESSION	102	1545	4	4		
MERIAN	170	910	2	2		
MERIAN	180	1085	3	3		
MERIAN	181	1005	3	3		
MERIAN	189	971	1	3		
MERLI	160	1010	3	3		
TOTAL page 3		26 534	63	674		
TOTAL presence ou représentés		20821	54	52		

Commune	Prénoms	NOM	TOT	NOU	Total	Prénoms
AMERTINY	300	1557	4	4		
AMERTINY	154	476	1	1		
AMUNIER	17	479	1	1		
METRIEL	272	1027	3	3		
MIRAILLE	92	1047	3	3		
MURONON	30	1105	3	3		
MURICHAULT JE	225	940	2	2		
MURIEL-BOURNE	96	521	2	3		
MURINO	215	356	1	1		
NICOT	200	2504	6	9		
NOU	218	427	1	1		
NOU - BRENAE	224	208	1	1		
NOU - PALATWACH	87	620	2	2		
PELTIER	86	1073	3	3		
PELTIER-CHARDIER	23	1125	3	3		
PELTRAULT	143	1207	3	3		
PEREZ	297	3477	7	7		
PERRIN	208	1033	3	11		
TOTAL page 10		20 227	60	60		
TOTAL presence ou représentés		14343	43	43		

Prénoms	NOM	LOT	VOIX	Total VOIX	Signature
Calvados	ROZIER	122	504	2	<i>[Signature]</i>
S. C. J. Herb. Proprié	ROZIER	128	988	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	SAGE	77	707	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	SALIGNY	28	958	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	SALOMÉ	74	1072	3	<i>[Signature]</i>
Manoir	SALVAN-VERNERÉY	185	792	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	SALVAN-VERNERÉY	182	910	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	SALVAN-VERNERÉY	50	772	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	SALVAN-VERNERÉY	51	879	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	SALVAN-VERNERÉY	52	1040	3	<i>[Signature]</i>
Manoir	SCHLEICH	19	1015	3	<i>[Signature]</i>
Manoir	SCHLIMPF	98	2030	5	<i>[Signature]</i>
Manoir	SELER Successeur	35	1008	3	<i>[Signature]</i>
Manoir	SELER Successeur	36	1010	3	<i>[Signature]</i>
Manoir	SENTOU-POUPRAT	131	1000	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	SIMONEAU	110	2080	5	<i>[Signature]</i>
Manoir	SNG COMP TABLITE SYNDIC	243	924	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	SNG COMP TABLITE SYNDIC	261A	274	1	<i>[Signature]</i>
Manoir	SOPROCOMA	276	5322	12	<i>[Signature]</i>
Manoir	STARCK	6	2030	5	<i>[Signature]</i>
Manoir	STARCK	22	912	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	TOTAL page 12		25 966	65	
Manoir	TOTAL présents ou représentés		20721	50	<i>[Signature]</i>

Prénoms	NOM	LOT	VOIX	Total VOIX	Signature
Manoir	POULSÉY	508	2	<i>[Signature]</i>	
Manoir	POURCHOT	174	2058	5	<i>[Signature]</i>
Manoir	POURCHOT	115	753	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	POURCHOT	114	597	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	POURCHOT	115	946	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	POUYADE	106	1655	3	<i>[Signature]</i>
Manoir	RENAUD DELOYE	5	693	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	BASTIEN	75	1306	3	<i>[Signature]</i>
Manoir	RICHENT	142	2985	6	<i>[Signature]</i>
Manoir	RIEFEL	39	489	1	<i>[Signature]</i>
Manoir	RIEFEL-GERMIERT	38	580	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	ROBBE	144	1940	3	<i>[Signature]</i>
Manoir	ROCCO	208	210	1	<i>[Signature]</i>
Manoir	ROMANELLO	210	1030	3	<i>[Signature]</i>
Manoir	ROSSIER	57	660	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	ROSS	150	1895	4	<i>[Signature]</i>
Manoir	ROSS	151	507	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	ROSSER	185	580	2	<i>[Signature]</i>
Manoir	ROUSSET	192	1070	3	<i>[Signature]</i>
Manoir	ROZIER	153	485	1	<i>[Signature]</i>
Manoir	TOTAL page 11		19 956	51	
Manoir	TOTAL présents ou représentés		1788	106	<i>[Signature]</i>





